Image not found or type unknown

Faire travailler employés & cadres fonctionnels en production

Par **guict2000**, le **28/07/2016** à **16:56**

Bonjour,

Notre patron, afin d'embaucher moins d'intérimaire, a décider de faire travailler les employés et cadres du fonctionnel en production sur base du "volontariat".
Pour cela ces derniers doivent d'abord accumuler une semaine (39h) d'heures supplémentaires et au lieu de les récupérer, ils peuvent aller travailler une semaine en production payé à 125%.

Est-ce légal ?
Qu'en est-il en cas d'accident du travail ?

D'avance merci pour votre réponse.

Par **P.M.**, le **28/07/2016** à **17:03**

Bonjour,
Je me demande déjà comment l'employeur peut faire travailler des salariés pendant ce qui devrait être le repos compensateur de remplacement d'heures supplémentaires majorations comprises car cela voudrait donc dire qu'ils ne sont pas payés pendant ce temps et qu'il s'agisse pratiquement de travail dissimulé...

Par **janus2fr**, le **28/07/2016** à **17:12**

[citation]Pour cela ces derniers doivent d'abord accumuler une semaine (39h) d'heures supplémentaires et au lieu de les récupérer, ils peuvent aller travailler une semaine en production payé à 125%. [/citation]
Bonjour,
Y a comme un problème là, non ?
On demande à ces personnes de faire des heures supplémentaires, qui devraient donc déjà être payées 125%.
Et ces heures supplémentaires leur donne droit ... de travailler pour être payés des heures qu'on leur doit déjà !!!

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés